



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE  
ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
N° 150-2024

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Eure,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-28 et L. 2213-1;  
Vu le Code de la Route et notamment son article L. 411-1;  
Vu l'article R. 610-5 du Code pénal;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié;  
Vu la demande du 05 septembre 2024 de M. CAUJOLLE, régisseur général représentant la Société de production Les Films du Cygne, 5 rue du Commandant Lamy 75011 PARIS, sollicitant l'autorisation d'occuper le parking du Cercle Nautique de Beauce dans le cadre du tournage d'un téléfilm le vendredi 20 septembre 2024,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes précautions et notamment de réglementer et le stationnement des véhicules concernant cet évènement,

## ARRETE

### **Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit :**

***Du jeudi 19/09/2024 18h au samedi 21/09/2024 08h  
sur le parking du Cercle Nautique de Beauce***

Article 2 : La signalisation de régulation de la circulation découlant des présentes prescriptions sera établie et mise en place par les services techniques de la commune, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'affichage en mairie.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du code des communes :

- Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de THIVARS
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Georges-sur-Eure

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,  
Le 10 septembre 2024

Pour le Maire absent  
La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Françoise MAILLY

